



Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

## PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	2 octobre 2025 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Huissière
EXCUSÉS	Mmes Geneviève Dupuis, Delphine Lebouleur, Vera Michalski et Christine Morel.
ABSENTS	-
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	28.11.2025

### Accueil et bienvenue

Le Président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 20h15. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents. Il constate que la presse n'est pas présente.

### Appel

31 Conseillers·ères répondent à l'appel.

Mmes Geneviève Dupuis, Delphine Lebouleur, Vera Michalski et Christine Morel sont excusées.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet.

---

## **Ordre du jour**

- 1. Acceptation de l'ordre du jour**
  - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025**
  - 3. Préavis municipal n° 03/2025 « Demande de crédit d'étude pour la construction de logements protégés (LADA) sur les parcelles 847 et 28 »**
  - 4. Préavis n° 04/2025 « Demande de crédit pour la réfection et la consolidation du mur de soutènement de la butte du Château (parcelle 60) »**
  - 5. Communications du Bureau**
  - 6. Communications de la Municipalité**
  - 7. Propositions individuelles et divers**
- 

### **1. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée.

---

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025**

Le procès-verbal est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteur.

---

### **3. Préavis municipal n° 03/2025 « Demande de crédit d'étude pour la construction de logements protégés (LADA) sur les parcelles 847 et 28 »**

**Le Président M. Sylvain Freymond** passe la parole à M. le Syndic Didier Amez-Droz, en charge du préavis.

**M. Didier Amez-Droz** précise que la moyenne d'endettement du canton est de 15'000 Francs par habitant alors que celle de Montricher est de 1'500 Francs.

**Le Président** passe la parole à **Mme Aurore Humen**, rapportrice de la Commission des finances, qui lit son rapport.

**Le Président** passe ensuite la parole à **Mme Joëlle Prodolliet**, rapportrice de la Commission ad hoc, qui lit son rapport.

**M. John Desmeules** demande quel est l'état d'avancement du plan d'aménagement communal (PACOM).

**M. Cédric Beaud** répond qu'il sera à l'enquête de mi-novembre à mi-décembre. Il explique que le projet est compatible avec le PACOM et qu'il sera développé en parallèle de la finalisation du PACOM.

**M. John Desmeules** demande pourquoi ce projet est proposé de manière anticipée par rapport à la validation du PACOM, avec le risque d'un supplément de coûts lié aux délais.

**M. Cédric Beaud** répond que ce projet n'impacte en aucun cas d'autres projets immobiliers sur la Commune, en regard du PACOM, pour aucun propriétaire. Il précise que ce projet n'enlève aucun potentiel d'habitants aux autres propriétaires, ni aucun droit à bâtir.

**M. Didier Amez-Droz** ajoute que le préavis soumis au vote concerne le crédit d'étude et qu'un autre préavis concernant le crédit de construction, qui nécessitera encore du

---

temps pour les études, sera soumis au Conseil communal ultérieurement.

**M. John Desmeules** s'inquiète du risque lié au délai d'approbation du PACOM, avec en particulier d'éventuels coûts supplémentaires ou un blocage de la part des autorités cantonales concernées.

**M. Cédric Beaud** répond que le PACOM est à un stade très avancé et que les seules oppositions possibles sont celle de propriétaires privés, qui seront traités par le Canton ou la Commune selon le cas, mais qui ne devraient pas engendrer de modifications en rapport avec le projet d'appartements protégés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

#### **Le Conseil communal**

- vu le préavis n° 03/2025 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission des finances nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **Décide**

- d'accepter le préavis municipal n° 03/2025 « Demande de crédit d'étude pour la construction de logements protégés (LADA) sur les parcelles 847 et 28 » ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 1'152'075.75 (un million cent cinquante-deux mille septante-cinq francs et septante-cinq centimes) ;
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.

Résultat du vote : 28 oui et 3 non

---

#### **4. Préavis n° 04/2025 « Demande de crédit pour la réfection et la consolidation du mur de soutènement de la butte du Château (parcelle 60) »**

**Le Président M. Sylvain Freymond** passe la parole à M. le Syndic Didier Amez-Droz.

**M. Didier Amez-Droz** précise que le rapport est déjà très détaillé, il ajoute que la Commune, qui ne paie pas de droit de mutation, acquerra la parcelle pour 1 Franc symbolique.

**Le Président** passe la parole à **M. Philippe Gurtner**, rapporteur de la Commission ad hoc, qui lit son rapport.

**Mme Anne-Laure Vanolli demande où se situe le mur.**

**M. Caroly Schopfer** répond qu'il se situe entre la parcelle 60 et la parcelle 59.

**M. René Minnig** demande si un accord est déjà signé avec le propriétaire, afin d'éviter tout risque de rétractation après les travaux sur le mur.

**M. Didier Amez-Droz** répond que les travaux auront lieu après la signature de l'acte de vente notarié pour 1 Franc symbolique.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

---

### **Le Conseil communal**

- vu le préavis n° 04/2025 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **prend acte**

- que l'amortissement du montant de l'investissement de CHF 216'400.00 TTC (deux cent seize mille quatre cents francs) sera couvert par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs.

#### **décide**

- d'accepter le préavis municipal n° 04/2025 « Demande de crédit pour la réfection et la consolidation du mur de soutènement de la butte du Château (parcelle 60) » ;
- de prélever le montant de CHF 216'400.00 (deux cent seize mille quatre cents francs) sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ;
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.

Résultat du vote : 30 oui et 1 non

---

### **5. Communications du Bureau**

**Le Président M. Sylvain Freymond** remercie le bureau du Conseil ainsi que Mme David-Knébel pour le dépouillement des votations.

**M. Sylvain Freymond** annonce que la prochaine séance du Conseil est repoussée d'un jour et aura lieu le vendredi 28 novembre à 19h00, et qu'un repas suivra la séance.

**M. Sylvain Freymond** annonce que la course de fin de législature aura lieu le samedi 6 décembre. Les dates des séances du Conseil communal de 2026 seront communiquées ultérieurement. Il rappelle que les élections communales auront lieu en mars 2026 et qu'une séance d'information aura lieu.

---

### **6. Communications de la Municipalité**

**M. Norbert Penel** remercie le Conseil pour l'acceptation des préavis.

**M. Norbert Penel** explique que les travaux de l'appartement « banque Raiffeisen » coûteront davantage que prévu car les travaux ont été sous-estimés par l'architecte.

**M. Norbert Penel** annonce qu'il se représentera pour l'élection à la Municipalité en 2026.

**M. Caroly Schopfer** annonce qu'il se représentera pour l'élection à la Municipalité en 2026.

**M. Cédric Beaud** explique que le nouveau réseau d'accueil de jour est en cours de création, en remplacement de l'AJEMA. La Commission concernée examinera les statuts de l'organisation, qui sera intercommunale et concerne 18 Communes : Aclens, Ballens, Berolle, Bière, Bremblens, Chigny, Clarmont, Echichens, Gollion, Hautemorges, Lully, Mollens, Montricher, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz, Vaud-sur-Morges,

---

Vufflens-le-Château et Vuillerens. Ce réseau s'occupera de l'accueil préscolaire et parascolaire et reprendra les garderies et unités parascolaires des Communes concernées. Les Communes Chigny et Vufflens-le-Château hésitent encore à rejoindre le réseau. Un préavis sera présenté en novembre.

**M. Cédric Beaud** explique que la Municipalité a reçu les MBC et une délégation de la DGMR concernant les incohérences d'horaires. Des explications ont été apportées concernant les enjeux de développement et une modification concernant la ligne 742 reliant Bière à Montricher a été proposée dès le 14 décembre 2025 : ce bus poursuivra son itinéraire jusqu'à la gare de Pampigny, ce qui permettra de prendre la correspondance du bus 740 en direction d'Apples. L'augmentation de la cadence des lignes existantes est toujours en suspens car liée aux subventions et que la tendance semblerait être d'effectuer aux économies, ce qui laisse penser que l'acquis sera conservé sans développement de lignes.

**M. Cédric Beaud** annonce que le PACOM sera mis à l'enquête de mi-novembre à mi-décembre et qu'une séance d'information aura lieu pour dévoiler les plans et le règlement et répondre aux questions de la population.

**M. Cédric Beaud** annonce qu'il se représentera pour l'élection à la Municipalité en 2026.

**M. Pierre-Yves Morel** explique que les coupes de bois sont en cours, y compris du bois bostriché. Il annonce que le garde forestier est à la retraite depuis le 30 septembre, mais aucun remplaçant n'a été trouvé. Un nouvel appel d'offres s'est terminé récemment et l'analyse des dossiers est en cours. Le travail du garde forestier est réalisé actuellement par M. Jérémy Brand par intérim. Il réalise uniquement le martelage des coupes, le cubage et la distribution du travail aux entreprises.

**M. Pierre-Yves Morel** annonce que le concours concernant l'étiquette du vin de Commune n'a pas permis de choisir une proposition, et que l'étiquette réalisée par un graphiste a été choisie par la Municipalité.

**M. Pierre-Yves Morel** rappelle que la Grotte à Chenuz appartient à Pro Natura. Il annonce que la Commune est devenue propriétaire de cette grotte pour un Franc.

**M. Pierre-Yves Morel** annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.

**M. Didier Amez-Droz** remercie le Conseil pour la confiance témoignée pour les préavis.

**M. Didier Amez-Droz** revient sur la question du Conseil communal concernant le compte 31700 « Réceptions et manifestations » des comptes communaux pour la somme de 57'141.70 Francs. Il explique que la somme de 2'290.00 Francs a été imputés par erreur dans ce compte, alors qu'il s'agit de matériels. Il précise que le repas des aînés et la sortie de Noël représente la somme de 15'217 Francs, le repas du 1<sup>er</sup> août et les feux d'artifice 11'140, le vin de Commune 1'700 Francs de blanc et 800 Francs de rouge ainsi que des repas avec d'autres Municipalités pour des sommes de quelques centaines de Francs à chaque fois. Il ajoute que les repas de soutien pourraient être imputés dans le compte subvention et que cette possibilité sera discutée avec la comptable.

**M. Didier Amez-Droz** annonce que la rénovation du bâtiment des WC de la Gare est terminée.

**M. Didier Amez-Droz** rappelle qu'une présentation de l'étude du CAD aux habitants de la Commune a eu lieu le 16 juin. Il explique qu'une vingtaine de propriétaires a répondu à la SEFA et annoncé leur intérêt au projet. Il explique que l'étude des coûts se concentre actuellement sur les bâtiments communaux et que les propriétaires privés seront

---

---

contactés ensuite pour leur proposer un raccordement.

**M. Didier Amez-Droz** annonce qu'il se représentera pour l'élection à la Municipalité en 2026.

---

## 7. Propositions individuelles et divers

A la suite de l'interpellation de plusieurs membres du Conseil communal, **M. Sylvain Freymond** demande à la Municipalité quelle est la raison de l'article du « Contact » concernant les places de jeu et les enfants jouant sur la route. Il demande si des évènements particuliers ont eu lieu à ce sujet.

**M. Didier Amez-Droz** répond qu'aucune plainte n'a été faite ni qu'aucun accident n'a eu lieu, mais que le but de l'article était de rappeler que la voie publique n'était pas une place de jeu.

**M. Sylvain Freymond** demande à M. John Desmeules si la réponse de la Municipalité concernant les comptes était satisfaisante. M. John Desmeules répond que oui.

**M. Blaise Arlaud** demande si une autre séance concernant le CAD aura lieu.

**M. Didier Amez-Droz** répond qu'après l'étude sur les bâtiments communaux, les propriétaires privés qui pourraient se raccorder seront contactés.

**Mme Anne-Laure Vanolli** demande où en est le projet d'éclairage public dynamique.

**M. Caroly Schopfer** répond que les offres pour le remplacement des lampes ont été reçues et que les travaux auront lieu entre fin 2025 et début 2026.

**M. Pierre-André Blanchard** demande où en est le projet d'éclairage public jusqu'à la gare.

**M. Caroly Schopfer** répond qu'un préavis est en préparation et sera présenté au prochain Conseil.

**M. Hervé Buffet** se réfère à un article du « Contact » qui mentionne que les véhicules stationnés en dehors des zones réservées à cet effet seront amendés et demande s'il est possible de créer des places de stationnement supplémentaire dans le village, en particulier pour les visiteurs.

**M. Didier Amez-Droz** répond qu'il est difficile de créer des places supplémentaires car aucun terrain n'est disponible et que la Municipalité est à l'écoute d'idées éventuelles.

**M. Hervé Buffet** suggère que la Municipalité envisage le stationnement sur les routes en créant des îlots.

**M. Jeff Laffely** explique que certains propriétaires de chiens ne respectent pas les règles de civilité. Il propose que la Municipalité contacte les propriétaires de chiens pour leur rappeler leurs devoirs, mais également d'ajouter des panneaux aux endroits stratégiques des espaces publics.

**Mme Aurore Humen** demande que la balançoire située à proximité du garage Decorvet soit remise en état. Elle explique également que l'échelle de la Grotte à Chenuz devrait être réparée.

**M. Pierre-Yves Morel** répond qu'il est prévu que le club de spéléologie de Lausanne la répare prochainement.

**M. Caroly Schopfer** prend note du besoin de remise en état de la balançoire.

---

---

**M. Didier Amez-Droz** explique que la Municipalité a averti l'AJERCO par écrit qu'elle allait consigner le montant des loyers et qu'aucune réponse n'a été reçue. Un rappel a ensuite été reçu par la Municipalité.

**M. René Minnig** demande quel sera le projet pour l'aménagement de la butte du Château.

**M. Didier Amez-Droz** répond qu'une réflexion aura lieu et qu'elle fera l'objet d'un préavis.

**M. Pierre-Yves Morel** ajoute que d'éventuels travaux doivent être approuvés par les monuments historiques et que les restrictions sont multiples.

---

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 21h30.

---

Le président :



Sylvain Freymond

Le secrétaire :



Maher Hachem

